



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Calcul des pensions

Question écrite n° 8997

Texte de la question

M Claude Germon attire l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la situation de chomeurs de longue duree ages de plus de cinquante ans. Il lui demande ce qu'il compte faire pour aider ces personnes, qui, dans la conjoncture actuelle, n'ont presque plus aucune chance de retrouver un emploi et qui se retrouvent dans une situation financiere catastrophique alors que bien souvent elles ont trente-sept annuites et demie et plus de cotisations a la securite sociale.

Texte de la réponse

Reponse. - L'attribution d'une preretraite n'est pas un droit ouvert a tous les salaries de plus de cinquante-cinq ans. Il s'agit, en effet, d'un dispositif de la politique suivie par l'Etat pour l'accompagnement des restructurations. A ce titre, le benefice d'une allocation speciale du FNE ne peut etre propose qu'aux salaries ages de plus de cinquante-six ans et deux mois et, exceptionnellement, de plus de cinquante-cinq ans, licencies pour motif economique par une entreprise signataire avec l'Etat d'une convention d'allocation speciale du Fonds national de l'emploi. Dans ces conditions, il n'est pas envisage par le Gouvernement d'etendre le benefice de la preretraite a tous les salaries et demandeurs d'emploi de plus de cinquante-cinq ans, meme totalisant plus de trente-sept annees et demi de cotisation a un regime de securite sociale. Une telle extension aurait, par ailleurs, compte tenu de la structure demographique du pays, des incidences financieres trop importantes. En revanche, le Gouvernement cherche a augmenter les perspectives de reprise d'activite pour les demandeurs d'emploi ages de plus de cinquante ans. A cet effet, les contrats de retour a l'emploi (CRE) permettent, en cas d'embauche d'un demandeur sans emploi depuis plus d'un an, d'exonerer l'employeur du paiement des charges patronales pour la duree du contrat, et de lui accorder une aide de 10 000 francs.

Données clés

Auteur : [M. Germon Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8997

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 442